

culte de la répudiation. Elle était venue jeune et belle, on la renvoie stérile par l'âge ou l'infirmité, comme un meuble dont on se défait quand il est fêlé par l'usage, ou qu'on s'ennuie de voir chez soi. Les satyriques latins nous ont conservé quelque-une de ces scènes d'infamie, et jusqu'aux paroles insolentes de l'esclave venant dire à sa maîtresse de la veille qu'elle n'était plus même esclave comme lui.

Et bien plus encore : la simultanéité dans le mariage, des troupeaux de ces êtres si indignes devant Dieu et devant notre cœur, des troupeaux de femmes enfermées comme un bétail entre des murailles, et devenues, dans l'ennui de leurs jours et de leurs nuits, la proie, je ne dirai pas d'une affection, mais la proie d'un moment au milieu de siècles d'oubli !

Voilà l'histoire ! voilà la femme dans l'histoire.

Et, l'Évangile venu, l'Évangile l'ayant relevée, comme nous le verrons tout-à-l'heure, l'opprobre et la servitude n'ont pas cessé pour elle d'un seul coup ; ils n'ont cessé que là où l'Évangile a prévalu, partout ailleurs elle est demeurée au sort qu'on pourrait appeler son sort naturel. Vous en avez la preuve assez proche de vous. Le musulman, venu six siècles après l'Évangile, s'est-il soucie de rendre à la femme sa dignité ? A vos portes, pour vous braver, il a relevé les quatre murailles de la captivité et du mépris ; il y a entassé les objets de sa lâche convoitise, non pas tous peut être marqués au même degré de servitude et d'infamie ; mais qu'importe la nuance de l'estime dans l'opprobre, et le degré de faveur dans l'oppression ? En Sultane règne autant qu'on peut régner sur un cœur qui se partage et qui se dissipe ; elle règne comme la dernière paysanne de France ne voudrait pas régner. Le spectacle des mœurs musulmanes, chez des peuples qui ne manquent pas de grandeur native, est un avertissement de la Providence à la femme chrétienne tentée d'apostasie par la sévérité de l'Évangile ; elle y apprend ce que coûte l'amour qui n'est pas sous la protection de Dieu ; et ce que devient l'adoration de l'homme le lendemain du jour où il n'adore plus Jésus-Christ. Elle y apprend le degré de bassesse où elle descend dès que Jésus-Christ n'a plus la main sur l'homme pour le contenir et le purifier, pour contenir et purifier sa compagne, et les rendre tous deux un sanctuaire d'amour fidèle et respectueux.

Jusqu'à parmi nous, Messieurs, dès que baissent les eaux évangéliques, qu'entendons-nous ? Le cri sourd du divorce, la bête humaine qui hurle après la liberté brutale, et demande qu'on l'affranchisse d'un devoir insupportable à ses désirs. Nous l'avons entendu, ce cri honteux ; il a même triomphé un moment dans notre patrie, il triomphe encore dans une partie de l'Europe, où le christianisme est mal défendu par le schisme et l'hérésie. Là une femme, et une femme chrétienne, se voit chasser de la famille qu'elle a fondée de son sang ; elle cesse d'être mère en cessant d'être épouse ; on lui enlève par le divorce, comme un bétail qui se divise, une part des enfants qu'elle a portés dans son sein, qu'elle a nourris de ses larmes et de son amour. Mais la louve, au fond des forêts, quand on lui arrache ses petits, on lui fait une injure qu'elle ressent ; et vous, dans un pays chrétien, vous arrachez l'enfant à sa mère ; vous ne craignez pas de lui faire une injure que le tigre vous pardonnerait pas dans l'autre de ses déserts ! *A continuer.*

Un service rendu à propos, fut-il même léger, peut faire oublier une grande offense.

THUCYDÈDE.

BULLETIN.

Débats du Conseil. — Opinion du Col. Prince au sujet de l'adresse en réponse au discours de lord Cathcart. — Frères de St. Joseph. — Nouvelles d'Europe. — Algérie. — Nouvelle-Zélande.

Comme la fête de l'INCARNATION nous enlève un jour de travail, nous ne donnons qu'une demi-feuille aujourd'hui.

Conseil Législatif, 23 mars 1846.

L'honorable M. Neilson donna en motion, secondé de l'honorable M. Joliette les résolutions en réponse du discours du trône ; elles étaient comme d'usage l'écho de ce discours.

M. Neilson dit qu'il n'avait reçu cette tâche qu'avec défiance, que quoi qu'il fût un vieux membre de la Chambre d'Assemblée, il n'était cependant qu'un jeune membre du Conseil Législatif. Le discours du Trône avait sans doute reçu la sanction des ministres, ainsi ils devraient s'abstenir de voter à son sujet. La première résolution concernant la félicitation de lord Cathcart à son élévation au siège du gouvernement, et l'expression de nos regrets au départ inattendu de lord Metcalfe, obtiendront l'approbation générale des membres ; ensuite pour les finances il voit qu'elles sont en meilleur état que celles de l'année dernière ; quant au changement de politique commerciale de la Grande Bretagne il est persuadé que le gouvernement ne voudrait pas perdre le commerce de ses colonies et de la marine ; ensuite il fait allusion aux feux désastreux de Québec dont personne ne peut se faire une idée sans l'avoir vu.

L'hon. M. De Boucherville, dit qu'il avait deux amendements à proposer, qu'il n'approuvait pas les regrets témoignés au départ de lord Metcalfe, et qu'il n'approuvait pas non plus l'appointement de lord Cathcart comme

gouverneur. Lord Durham dans son rapport avait conseillé de donner pour gouverneur au Canada un homme civil, et non pas un soldat. Lord Cathcart est un soldat ; par conséquent, il ne peut pas le féliciter, quand il dit qu'il est appointé pour être éternellement gouverneur de cette province.

L'honorable James Morris dit que lord Metcalfe a violé la constitution. J'ai, dit-il, donné mon vote, et je ne vois pas pourquoi je le retirerais, je regrette d'être obligé de voter à l'encontre de tant d'honorables gentils-homme, cependant je le ferai consciencieusement, je ne désire point retirer le vote que j'ai donné.

L'hon. M. Massue, dit que le Gouv. Metcalfe n'avait pas gagné l'approbation du peuple du Canada, au reste, tant qu'à moi, dit-il, je ne le crois pas.

Après cela les résolutions furent posées *seriatim*, sans aucun autre débat, et furent adoptées, et référées à un Comité pour préparer l'adresse, l'adresse a été rapportée et approuvée ; ensuite de quoi le Conseil s'ajourna.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

— Voici comme s'exprime le Col. Prince au sujet de l'adresse en réponse au discours de lord Cathcart :

« Quoique militaire, dit-il, c'est un homme capable de gérer les affaires civiles avec une administration responsable. Il a été formé à l'école de Wellington ce grand homme d'état. Il a parcouru les différentes phases de l'existence de l'administration de lord Metcalfe qui a été admiré dans les Indes Orientales, les Indes Occidentales, en Angleterre, et par toutes les nations. Quelle a été sa conduite parmi nous ? N'a-t-il pas rempli son devoir avec zèle et avec conscience, au meilleur de sa conscience et de ses talents ? Enfin fut-il jamais un meilleur gouverneur et un plus honnête homme ? Votons unanimement cette partie des résolutions. » De là passant à ce qui regarde la milice de la province, le Colonel s'est étendu sur la loyauté des Canadiens et leur attachement au gouvernement anglais, et il pensait que dans le cas d'une guerre ils se battraient comme auparavant pour leur pays. En parlant de la liste civile, il n'y aurait pas, dit le Colonel, de difficulté à arranger cette affaire, et qu'une humble adresse à la reine opérerait un changement dans l'acte d'union à ce sujet. Le Col. Prince a parlé ensuite en faveur des améliorations, chemins, canaux, rail-roads, corporation, et il s'est déclaré le soutien du système de corporation. Personne, a-t-il dit, ne doit craindre les taxes, car il est ridicule de croire qu'on puisse faire quelque chose sans la coopération des taxes.

— Faute de place nous ne pouvons donner aujourd'hui l'analyse de la réponse de la Chambre Basse au discours du Trône ; d'ailleurs comme dans la Chambre Haute ce n'en est que l'écho ; il suffit de dire que la motion est passée à une majorité de 16, — 43 contre 27.

— Nous avons appris que cinq instituteurs du collège de Chambly avaient pris, jeudi le 19 du présent, l'habit religieux de leur Ordre. Nous regrettons de n'avoir eu aucune communication à ce sujet ; comme cet ordre est nouveau dans ce pays, il est à espérer qu'on fera connaître, plus amplement par les journaux, une nouvelle qui doit réjouir tous ceux qui s'intéressent à l'instruction religieuse de la jeunesse. En attendant, nous ne pouvons que féliciter la paroisse de Chambly et son digne pasteur, d'un avantage si précieux. M. Mignault fondateur du collège méritera sans doute la reconnaissance du pays pour l'avoir enrichi d'un ordre qui lui sera si utile. Plaise à Dieu qu'un si bel exemple serve de modèle à plusieurs !

— Nous avons reçu une suite de numéros par les envois d'Europe. L'événement le plus remarquable et qui doit entraîner avec lui les plus grandes conséquences pour la liberté du commerce est la réduction des tarifs et l'abolition du *corn-law*. 337 voix se sont déclarés contre 227. Voici comme s'exprime un journal français à ce sujet. « Le magnifique discours de sir Robert Peel est l'événement de la journée. La nouvelle phase dans laquelle entre la politique anglaise touche aux intérêts de tous les peuples... Sir Robert Peel a accompli sa tâche avec des allures d'autant plus dégagées qu'il avait essuyé les plaisanteries et les sarcasmes de ses anciens amis qui se tournent contre lui. Il avait en même temps la conviction que ses ennemis ne pouvaient lui disputer le pouvoir. Aussi a-t-il pu flageller les uns et caresser les autres sans avoir jamais rien à craindre pour sa position personnelle, ni pour les mesures imposées par les cris d'un peuple affamé... Le langage de sir Robert Peel prouve qu'il se sent à l'aise sur le terrain où il s'est placé avec autant de hardiesse que de franchise. Il cherche surtout à faire rudement sentir à ses amis la force que lui donnent les cruelles nécessités qui ont fait de lui